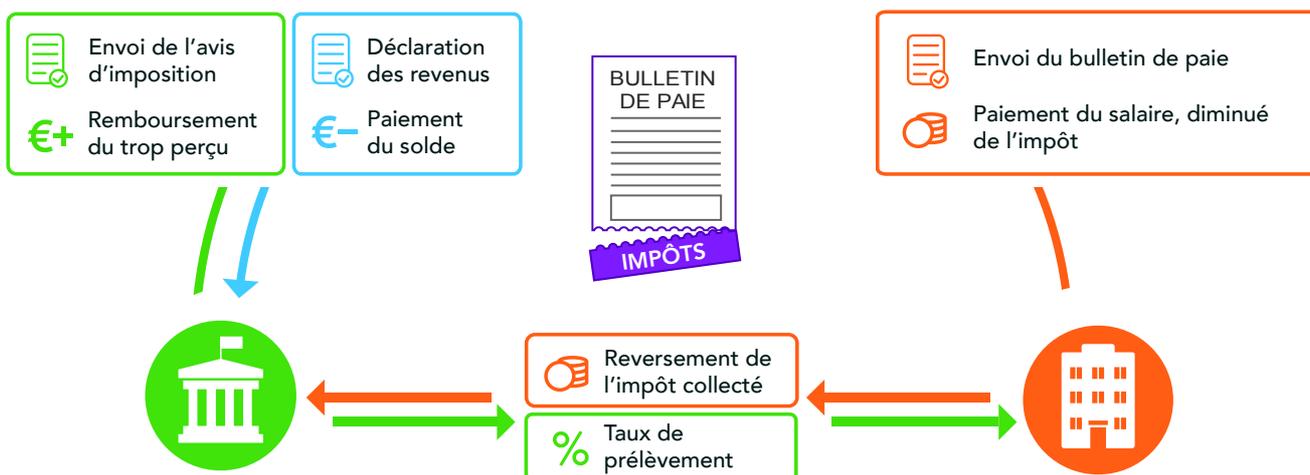




SALARIÉ CONTRIBUABLE

L'ADMINISTRATION FISCALE RESTE AU COEUR DE LA RELATION AVEC LE CONTRIBUABLE.

LE CONTRIBUABLE N'A AUCUNE INFORMATION À ENVOYER À SON ENTREPRISE.



ADMINISTRATION FISCALE

ENTREPRISE

L'ENTREPRISE EST CONTRAINT D'APPLIQUER LE TAUX TRANSMIS MENSUELLEMENT PAR L'ADMINISTRATION FISCALE.